

Jacques Weber, Français de cœur... Allemand de force

L'homme dont nous allons retracer la vie est de ces héros ordinaires, desquels on parle peu. Héros, parce que les vicissitudes de son existence (il a notamment "traversé" deux guerres, dont nous parlerons plus loin) ne l'ont pas empêché de se bâtir une vie ; ordinaire, car comme pour des milliers d'autres comme lui, l'Histoire ne retiendra pas son nom et ne l'inscrira pas au panthéon de ses célébrités.

13 août 1893 : dans un pauvre logement des Cités Gargan à Moyeuvre-Grande, naît un garçon, Jacques, onzième enfant de la famille de Charles Weber (qui en comptera treize, des jumeaux suivront, décédés tous deux en bas âge) et de son épouse Léonie, née Mangin. (1)

Département Moselle	REPUBLIQUE FRANÇAISE.	A. a.
Arrondissement <i>Chionville - Ouest</i>	Acte de naissance.	
Commune MOYEUVE-GRANDE	N° <i>159</i>	
Numéro de l'acte. <i>159</i>	am <i>16. August</i> 18 <i>93</i>	
Acte de naissance de <i>Weber</i>	Personnalité nach <i>connu</i>	
<i>Jacques</i>	par <i>Paul Weber</i> le <i>tanat.</i>	
né le <i>13 août</i>	municipal zu <i>Gros-Moyeuvre</i>	
<i>1893</i>	demeurant à <i>Rotholtsdorf</i>	
	Religion, und zeigt an, daß von der <i>confection: et a déclaré que de</i>	
	<i>Léonie Weber geb. Mangin</i>	
	<i>Jacob Mangin</i>	
	<i>Rotholtsdorf</i> Religion,	
	demeurant <i>bei ihm</i>	
	zu <i>Gros-Moyeuvre im Saime Rotholtsdorf</i>	
	am <i>16. August</i> des Jahres	
	le <i>16. August</i> de l'année	
	tausend acht hundert <i>unzig und drei</i> <i>und</i> <i>acht</i>	
	mille huit cent <i>unzig</i> <i>und</i> <i>drei</i> <i>und</i> <i>acht</i>	
	um <i>acht</i> <i>und</i> <i>dreißig</i> <i>Minuten</i> <i>des</i> <i>Abends</i>	
	à <i>acht</i> <i>und</i> <i>dreißig</i> <i>Minuten</i> <i>des</i> <i>Abends</i>	
	heute ein Kind <i>geboren</i> <i>worden</i>	
	Geschlechts geboren worden sei, welches <i>den</i> <i>Vornamen</i>	
	sexu. <i>Jacob</i> est né, à qui <i>est</i> <i>donné</i> <i>le</i> <i>prénom</i>	
	<i>Jacob</i> erhalten habe.	

Petite enfance sans histoire, dans la vie des cités ouvrières. Sa vie bascule lorsqu'il se retrouve orphelin à sept ans : Léonie décède en 1900, à 42 ans, et Charles la suit en 1903, à 47 ans.

Il est alors mis en pension à l'orphelinat St-Nicolas de Metz, réputé pour la dureté de la vie menée aux petits orphelins. Il y restera jusqu'à l'âge de 11 ans, obligé d'apprendre l'allemand et de l'écrire en "spitz" (dont l'influence se ressentira encore longtemps après lorsqu'il écrira en français). On sait ce que signifiait à l'époque la vie dans un pensionnat pour un orphelin dans un tel établissement. Dans d'autres institutions plus "douces", on menaçait l'enfant turbulent ou désobéissant de l'envoyer à St-Nicolas : c'est dire.

À sa sortie, il est placé comme commis de ferme à Vannecourt (Moselle), à quelques kilomètres de Mohrange, le chef-lieu, dans la famille Michel dont la fille Marie épousera plus tard Prosper Dugour. Bien traité, contrairement à un de ses frères, Bernard, lequel est placé à Dalhain (Moselle) et exploité honteusement par les fermiers l'hébergeant, il conservera longtemps des liens d'amitié avec la famille Dugour.

Fac-similé de l'extrait de l'acte de naissance de Jacques Weber, renommé "à l'allemande" Jacob (Jakob). (2)

Pris en sympathie par le curé de la paroisse, avec le prêtre Jacques apprend à jouer de l'harmonium, à parler et à écrire en français. Selon les témoignages oraux, les villages autour de Mohrange et Château-Salins continuaient à parler un français correct, car réfractaires au langage guttural des soldats teutons. Ledit prêtre souhaitant le diriger vers la prêtrise, il s'attira cette réplique sans ambiguïté : "Non, mon père, j'aime trop les filles !"

- (1) Précision : Weber est le nom d'une famille ayant adopté Charles, né de parents inconnus, et originaire de Villerupt et Montmédy.
- (2) Rédigé en février 1920, près de deux ans après la Délivrance et le retour à la France de la Lorraine annexée, on note que le document est intitulé "République Française", mais encore imprimé en allemand gothique et complété par une écriture spitz. On imagine bien qu'après 47 années d'annexion, il ait fallu un certain temps pour que, à l'instar de la presse quotidienne, les habitants et les administrations puissent se débarrasser de la langue imposée par le Reich.

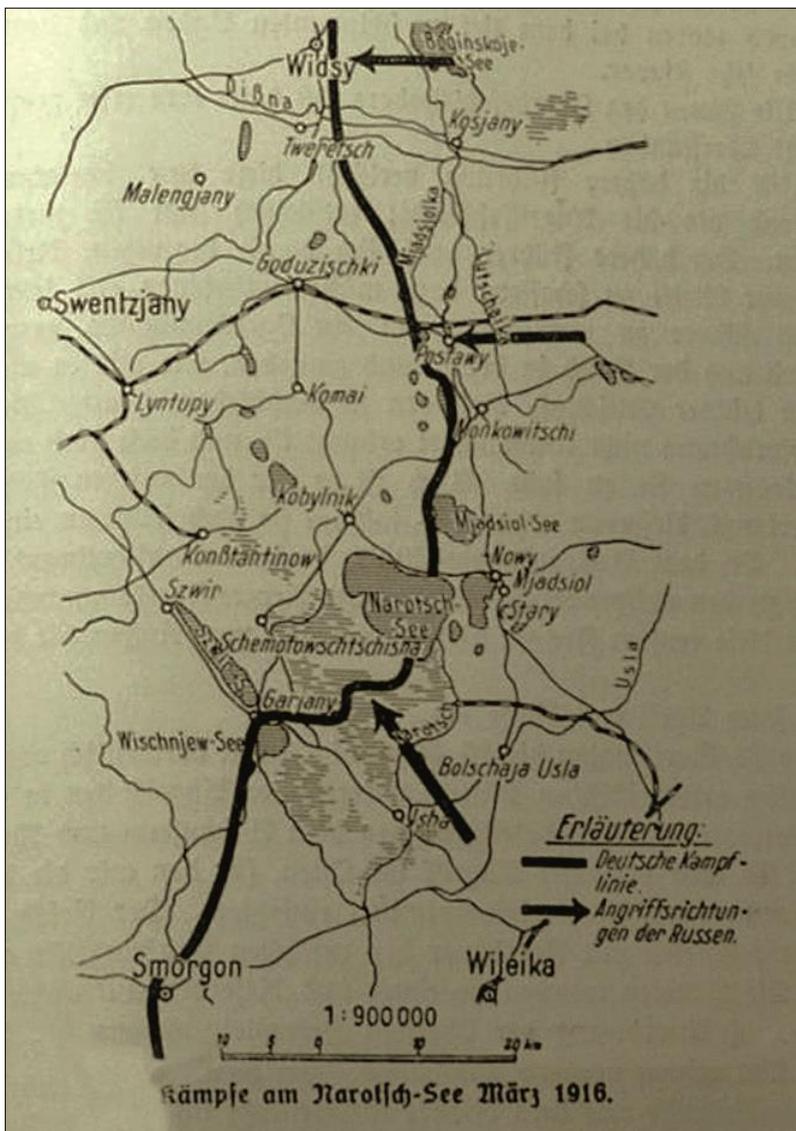
Jacques restera chez les Michel jusqu'à son incorporation à son corps défendant dans l'armée allemande ! En effet, après la défaite française de 1871, la plus grande partie de la Moselle se trouve en Lorraine annexée. Dans ces territoires devenus germaniques, on enrôle automatiquement les jeunes hommes nés à Moyeuve de parents français à l'origine dans l'armée teutonne. Ils acquièrent ainsi, bien malgré eux, la nationalité allemande et servent un pays qui n'est pas le leur et auquel ils ne doivent que l'occupation de la France.

C'est ainsi que Jacques se retrouve soldat de 2^e classe, intitulé "*Musketier Jakob Weber*", au 1^{er} bataillon de la 10^e Armée de l'empire allemand, commandée par Hermann von Eichhorn, armée engagée en 1914 sur le front de l'est.

Jacques suit malgré lui les déplacements de l'armée allemande et la guerre menée par l'Allemagne (bataille des lacs de Mazurie, en Prusse orientale), en Pologne (bataille de Varsovie, été 1915), contre la Russie (bataille du lac Narotch, en mars 1916).

Il raconte, avec une grande économie de mots difficiles à "*sortir*", tellement il a souffert dans cette odyssee, le froid, la peur, les attaques suicidaires, les combats, surtout à Odessa, dont il garde un effrayant souvenir et dont évidemment il répugne à parler. Il avoue simplement à ses auditeurs familiaux que, au cours des échanges de tirs, il n'a jamais tiré autrement "*qu'au niveau des jambes*".

La 10^e Armée a son quartier général à Marggrabova (Oleko) du 6 mars au 8 août 1915, puis à Vilnius (du 29 septembre 1915 au 12 juin 1918) et enfin à Minsk, jusqu'à la reddition de l'Allemagne (Archives du ministère de la Guerre à Strasbourg).



Plan de la bataille du lac Narotch en Russie blanche (actuelle Biélorussie). Ce site est choisi par le tsar Nicolas II parce que 350 000 Russes y sont stationnés, faisant face à seulement 75 000 Allemands de la 10^e Armée sous les ordres du général von Eichhorn. (3)

Le service militaire de Jacques avec l'armée allemande jusqu'en Russie aura donc duré du 8 septembre 1915 au 23 août 1917. Ayant traversé la Grande Guerre avec "*blessure en service commandé*" puis "*maladie contractée en service*" il n'en parlait pratiquement pas. (4)

Il est alors muté en Alsace, comme fantassin, de novembre 1917 à novembre 1918 (4^e Komp. du 1^{er} Landsturm Inf. Batl. Münster VII/ 54) et même décoré de la Croix de Fer de deuxième classe le 30 septembre 1918.

(3) Voir la source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Offensive_du_lac_Narotch.

(4) Ne perdons pas de vue que les Alsaciens-Lorrains, mal vus de la hiérarchie militaire allemande, étaient d'office placés en première ligne et servaient plus souvent qu'à leur tour de "*chair à canon*".

**Zentralnachweiseamt
für Kriegerverluste und Kriegsgräber**
Büro für Kriegsstammrollen
Nr. St. VII 163 W 37

Berlin SW 68, den 12. Juli 1937.
Eindendstraße 37
Straßenrechner 1751/46

Bei Rückfragen in dieser
Bescheinigung beteiligten

Militär-Dienstzeitbescheinigung *)

über den Muskettier Jakob Weber
geboren am 13. August 1893 in Groß-Moyeuvre

1. Dienstverhältnisse:
a) vor dem Kriege: _____

b) nach Eintritt der Mobilmachung: 2.6.15 z. 4. Komp. I. Ers. Batl. J.R. 97
8. 9. 15 z. 4. Komp. Landst. Inf. Batl. XXI/14
23. 8. 17 z. zur Verfügung der Kommandantur Warschau gestellt
26. 8. 17 z. 1. Komp. VI. Batl. Feldrekutendepot der 10. Armee
1.10. 17 z. IV. Batl. Feldrekutendepot der 10. Armee
5.11. 17 z. 12. Komp. Füsilier-Regiment 86
25.12. 17 z. 4. Komp. 1. Landst. Inf. Batl. Münster (VII/54)
1. 2. 18 z. 3. Komp. 1. Landst. Inf. Batl. Münster (VII/54)

Entlassen: am 13. November 1918

2. Gefechts-handlungen bzw. Aufenthalt im Kriegsgebiet: seiner Truppenteile, unter anderen:

(Anordnungsgemäß erfolgt für jedes Jahr nur Angabe einer Kampfhandlung oder eines zweimonatigen Aufenthalts)	1914: _____	} Aufenthalt im Kriegsgebiet Russland
	1915: <u>8. 9. 1915</u>	
	1916: <u>bis</u>	
	1917: <u>23. 8. 1917</u>	
	1918: <u>1. 2. - 11. 11. Stellungskämpfe im Ober-Elsass</u>	

3. Beförderungen: _____

4. Orden: Eisernes Kreuz zweiter Klasse am 30. September 1918

5. Bemerkungen: _____

Vorstehende Angaben stimmen mit der Kriegs-~~Stammrolle~~ Stammrolle Bd. Nr. VII 4609/705 _____
_____ überein. Sch.

*) Militärämter werden bestimmungsgemäß nicht mehr ausgestellt.

 i. A. Abstel

Fac-similé du “Certificat récapitulatif des états de service” du soldat Jacques Weber pendant la Grande Guerre, document établi en juillet 1937 par l’administration allemande du “Bureau central des preuves pour les pertes de guerre et les sépultures de guerre”. (5)

Cette “croix de fer”, aucun membre de la famille ne l’a vue. Jacques s’en est-il débarrassé, par dégoût de ce service militaire forcé, où il a vu tant de ses compatriotes lorrains tomber au cours des luttes entre armées ? Nous ne l’avons jamais retrouvée dans ses archives personnelles ; il n’a jamais dit qu’il l’avait eue, alors qu’il avait pieusement conservé médailles militaires et du travail. Sans doute a-t-elle fini au fond de l’Orne...

Libéré des obligations militaires à l’Armistice de novembre 1918, après avoir été “capturé”... en Alsace par les troupes françaises, il est démobilisé et reconnu comme habitant de la Moselle obligé de servir dans l’armée allemande, et donc non responsable de sa situation militaire : il bénéficie alors officiellement d’une “présomption favorable”... en 1937 !, lui attribuant ainsi une retraite d’ancien combattant.

(5) Le Bureau central des preuves pour les pertes de guerre et les sépultures de guerre (“Zentralnachweiseamt für Kriegerverluste und Kriegsgräber”) a été fondé le 1er octobre 1919 en tant qu’autorité civile supérieure subordonnée au ministre de l’Intérieur du Reich. Sa tâche était de fournir des informations sur les participants et les victimes de la guerre allemands ainsi que sur les prisonniers de guerre et civils des anciens États “hostiles”.

DOMICILE Jœuf (S.M.M.) 11, rue Ste-Caroline (Meurthe & Moselle)

Relevé des services militaires justifiant l'attribution de la retraite du combattant
A participé pendant 3 mois au moins, consécutifs ou non, à des opérations de guerre, à savoir:

	Ans	Mois	Jours
3 ^e Cie 1. Landwehr Infanterie Bataillon Lunster V11/54 du 1er Février 1918 au 13 Novembre 1918			
Combats de position en Haute-Alsace du 1er Février 1918 au 11 Novembre 1918	-	10	11

UNITÉ BENÉFICIAIRE DE PRÉSUMPTIONS FAVORABLES
Décision de la Commission Supérieure du 22.10.1917

Présomption favorable
-Unité combattante-

Fac-similé du relevé des services militaires de Jacques Weber, lui reconnaissant l'obligation de servir sous l'uniforme allemand et, corollaire de sa non-responsabilité de cette situation, justifiant de l'attribution d'une retraite du combattant.

Fac-similé du document daté du 13 février 1933 attestant, en exécution du Traité de Paix entre la France de l'Allemagne, la réintégration de plein droit de J. Weber dans la nationalité française.

Décision du Procureur de la République de METZ du 13.2.1933

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Moselle

Commune de MOYEVRE-GRANDE

Extrait du Registre des personnes réintégréées de plein droit dans la qualité de Français en exécution du Traité de Paix du 28 juin 1919

N° 3406

Monsieur WEBER Jacques

né à Moyevre-Grande (Moselle)

le 13 août 1893

Moyevre-Grande, le 13.2.1933

Le Maire, signé: FRANÇOIS

Pour extrait conforme: Moyevre-Grande, le 20 AOUT 1958

LE MAIRE: Pour le Maire empêché, L'Adjoint

Jacques se marie à Jœuf en juillet 1920 avec Virginie Léonard, dont il aura cinq enfants (le premier malheureusement décède en bas âge).



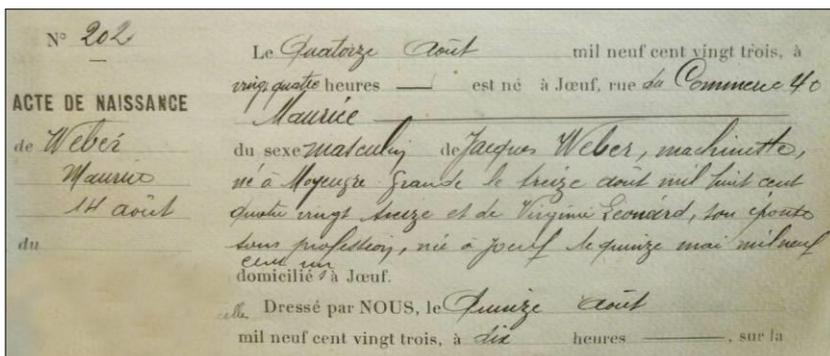
Portrait des jeunes époux Weber, Jacques et Virginie, le 3 juillet 1920. Le jeune homme est alors domicilié à Auboué et son épouse habite chez ses parents dans la cité de Génibois à Jœuf.

Redevenu civil, Jacques travaille à la mine d'Auboué, ville où s'installe alors le couple. Il occupe un petit appartement dans le moulin, logement qu'il loue pendant moins d'un an, meublé fort pauvrement, puisque le mobilier, hors la chambre, consiste en tout et pour tout en caisses de vin retournées fournissant table et chaises ! Pendant cette période, Virginie travaille à la Cartoucherie d'Auboué où de nombreuses femmes trouvent un petit salaire contre un emploi réputé dangereux.

Ne supportant pas "la vie de taupe" (Jacques dixit !), il se fait embaucher dans une cimenterie en Moselle (peut-être Ébange) et y contracte malheureusement dans le dos la "gale du ciment", ce qui l'oblige à changer de métier. En mai 1921, Virginie est recensée seule à Jœuf, au 19 rue Ste-Alice, domicile de ses parents dans la cité de Génibois. C'est à cette adresse qu'elle accouche d'André, son premier né le 26 juin.

L'année suivante, Jacques ayant été embauché comme machiniste au "Service moteurs à Gaz" des Forges de Wendel, la famille emménage au 40, rue du Commerce à Jœuf, où hélas ! le petit André succombe à une congestion le 17 avril 1922. Le jeune couple demeure quelques années à cette adresse où naît Maurice en août 1923 (fac-similé ci-contre).

Les naissances des autres enfants permettent de suivre à peu près les déménagements successifs de la famille au fur et à mesure qu'elle s'agrandit.



89	1	Barbe	Camille	99	Jœuf			
	1	Weber	Jacques	1	Moyeuvre		chef	machiniste
91	2	Leonard	Virginie	01	Jœuf			
	3	Weber	Maurice	23	J			enf

Ainsi, lors du dénombrement d'avril 1926, le recenseur trouve les Weber au numéro 91 de la rue de Ravenne, un logement deux pièces dont la construction vient d'être achevée.

C'est là qu'Albert, nouvel enfant du couple, voit le jour le 8 juillet 1927 (fac-similé ci-dessus). Avec la venue d'un troisième enfant, la famille se voit attribuer un logement plus grand et Jacqueline naît, le 26 juin 1929, au 11 rue Ste-Caroline, dans la cité de Génibois.

I	1	WEBER	Jacques	1893	Moyeuvre	"	"	Machiniste
	2	"	LEONARD	Virginie	1901	Jœuf	"	Femme
II	2	3	"	Maurice	1923	"	"	Enfant
		4	"	Albert	1927	"	"	"
		5	"	Jacqueline	1930	"	"	"
	I	1	ROYER	Emilien	1875	Hatrize	"	Chef Bourrellier Wendel

Extrait de la page 211 du dénombrement de la commune de Jœuf en avril 1936 (quartier de Génibois, rue Ste-Caroline). En dactylographiant ses notes, le recenseur a "rajeuni" la petite Jacqueline d'une année !

Poursuivant sa carrière chez De Wendel, c'est à cette adresse qu'en 1938, Jacques reçoit un livret officiel concernant son ordre de mission comme requis civil au sein de l'organisation de la Défense Passive dans la commune de Jœuf.

<p style="text-align: center;">ORDRE</p> <p style="text-align: center;">pour le cas d'appel motivé par la mobilisation ou par un ordre du Gouvernement en prévision d'une attaque aérienne</p> <p><small>(Application des dispositions de l'article 2 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée, de l'article 5 de la loi du 8 avril 1935 et du décret du 1^{er} juin 1937 sur la défense passive)</small></p> <p style="text-align: center;">VU LA LOI DU 11 JUILLET 1938</p> <p>En cas de danger de guerre ou à la mobilisation, et quand l'ordre lui en sera donné par voie d'affiches ou de publication sur la voie publique, ou par ordre individuel, le porteur du présent avis d'appel, non soumis actuellement aux dispositions de la loi sur le recrutement de l'armée ou actuellement sans affectation, devra se considérer comme requis civil et comme tel se mettre à la disposition de M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle pour être employé aux services de la Défense passive en qualité de :</p> <p style="text-align: center;"><i>depeur pompier</i></p> <p>Il devra se présenter, aux jour et heure qui seront indiqués sur ces affiches ou sur son ordre individuel.</p> <p style="text-align: center;"><i>a la mairie de Jœuf</i></p> <p>où il recevra des ordres pour sa mission.</p> <p>Pour les requis civils encore soumis à des obligations militaires, cette réquisition cessera dès la réception d'un ordre de convocation de l'autorité militaire.</p>	<p>Les personnes dont les services sont requis reçoivent une indemnité calculée sur les bases des bordereaux des salaires normaux et courants dressés et révisés par application des décrets du 10 avril 1937 sur les conditions du travail dans les marchés de l'Etat et des autres administrations publiques (article 14 du décret du 1^{er} juin 1937).</p> <p>Toutes les catégories de personnel affectées, en vertu des lois et décret mentionnés plus haut, aux services de la défense passive seront soumises aux obligations imposées aux requis civils.</p> <p>Le porteur du présent Avis d'appel devra, sous peine des sanctions prévues à l'article 4 de la loi du 11 juillet 1938, se conformer aux instructions qui pourraient lui être données en vue de participer à des exercices de défense passive prévus par ce même article.</p> <p>Toute réclamation ou demande de renseignements doit être soumise, en temps de paix à la Préfecture (bureau de la Défense passive), en temps de guerre à la Gendarmerie, en présentant l'Avis d'appel.</p> <p style="text-align: center;">A NANCY, le 9 MAI 1939</p> <p style="text-align: center;">Le Préfet,</p> <p style="text-align: center;">POUR LE PRÉFET : Le Secrétaire Général délégué</p>  <p style="text-align: center;">Prendre connaissance de l'Avis important à la page 4.</p>
---	---

Fac-similé de la double page d'un livret concernant la Défense passive en temps de paix pour un Avis d'Appel de Jacques Weber, par ordre du Gouvernement, en prévision d'une attaque aérienne et qui donne pouvoir aux préfets d'organiser ce service civil.

Au niveau de son employeur, en cas de conflit, Jacques est inscrit comme "Affecté Spécial" aux Forges De Wendel de Jœuf (cf. fac-similé ci-dessous).

Lors de la déclaration de guerre, il souhaite s'engager dans l'armée française pour, dit-il, "se faire pardonner d'avoir été soldat allemand". Sauf qu'il n'y a rien à pardonner, bien sûr ; et fort heureusement, son fils aîné Maurice parvient à l'en dissuader.

Au cours de cette Seconde Guerre mondiale, après la débâcle de l'armée française et l'Armistice du 22 juin 1940, les Allemands, peu intéressés par l'usine de Jœuf, entreprennent de la démanteler. Par contre, ils gardent en fonctionnement la "Marine" d'Homécourt et tous les ouvriers présents à Jœuf y sont transférés d'autorité pour le fonctionnement des installations. (6)

Se rendant à pied à son travail, Jacques est arrêté par des soldats allemands au niveau de la gare d'Homécourt, militaires chargés de "recruter" de force des ouvriers français afin de les envoyer en Allemagne. Il ne doit son salut qu'à sa connaissance de la langue germanique, faisant croire à un officier teuton qu'il est un ressortissant allemand venu travailler en France !

Les Petite-fils de F^{or} de Wendel et C^{ie}
de Wendel et C^{ie}

Fiche Individuelle

Mr WEBER

Prénoms Jacques

Nationalité : française ou :

Affecté Spécial. Requis Civil. Travailleur libre.
Ingénieur, Technicien, Employé, Agent de maîtrise,
Ouvrier.

Usine de : J O E U F Forges de Jœuf (M^{oselle}) Cachet de l'Usine

Service de : de Wendel et C^{ie}

moteurs à gaz Conducteur de

Profession exacte : moteurs à gaz...

Catégorie professionnelle : Spécialisés
(Convention Collective de Moselle 2^e pat^{elle}
ou Meurthe et Moselle)

Avis au porteur

Cette fiche est établie pour justification de l'emploi occupé dans nos Etablissements dans le cas de remplacement ou d'évacuation partielle ou totale de nos Usines.

Il vous est recommandé de la présenter avec vos pièces d'identité et autres documents fixant votre situation au regard des Autorités.

(6) La dénomination exacte de la "Marine" est en fait "Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt".

Pendant la période des conflits, les vivres sont rares, la faim se fait sentir et toutes les occasions de gagner un peu d'argent sont à prendre. Aidé par sa femme Virginie, laquelle n'hésite pas à parcourir (à pied !) des dizaines de kilomètres avec un landau jusqu'à Bonzée-en-Woëvre où réside sa mère, ou bien à faire la cueillette des fraises à Saulny, entre autres travaux de lessive et de ménage chez des particuliers plus aisés, Jacques réussit à maintenir toute sa famille en bonne santé, complétant son travail à l'usine par du jardinage chez un commerçant de la ville.

Après la guerre, il reprend son poste de machiniste au "Service Moteurs à Gaz" des Forges de Wendel, poste qu'il occupera jusqu'à sa retraite en 1958.

Cette retraite de l'usine étant insuffisante, il travaille un peu plus de deux ans aux établissements Daum à Franchepré, puis est embauché à la mairie de Jœuf, responsable de la chaufferie de l'école de la Mairie (actuellement les Tilleuls), pendant plusieurs années, jusqu'en 1965.

En 1974, il perd un fils Albert, décédé accidentellement et ne lui survit que deux années. Il s'éteint en 1976, tué par un cancer du foie.

Un parcours mouvementé si l'en est, pas unique certainement, mais qui est un exemple parmi ceux de ces hommes humbles, discrets, opiniâtres, courageux, qui ont fait, malgré les aléas de leur vie, la valeur et l'honneur du tissu social de notre cité ouvrière.



Remise de la médaille des Anciens Combattants le 11 novembre 1963. De gauche à droite MM. Barabas, Johannes, Le Gouverneur, Weber Jacques (photo G. Eustache). À droite la médaille de la "Confédération Européenne des Anciens Combattants" attribuée à J. Weber.

